



# La prime MEBAR

#### Qu'est-ce que la prime Mébar ?

Cette prime permet de réaliser des travaux d'isolation ou des économies d'énergie tels que :

- Le remplacement de châssis,
- Le remplacement de portes extérieures,
- L'installation d'un poêle,
- Le gainage d'une cheminée,
- Le placement d'une chaudière,
- Le placement d'un chauffe-eau,
- L'isolation du grenier ...

## Qui peut bénéficier de cette prime ?

- Un ménage ou un demandeur vivant dans une caravane ou un chalet situé dans un camping ou un parc résidentiel de week-end.
- Un locataire avec l'accord de son propriétaire.

#### **Conditions:**

Les revenus ne peuvent excéder les revenus d'intégration sociale majorés de 20 % (Actualisation au 01/01/21)

- 1596,89 €/mois pour les ménages;
- 1181,62 €/mois pour les isolés;
- 787,74 €/mois pour les cohabitants.

N.B : Par revenu, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés, ...





#### A combien s'élève la prime ?

Le montant maximum de la subvention est de  $1365 \, e^1$ . Elle peut être accordée plusieurs fois à un même ménage à condition qu'un délai de 5 ans se soit écoulé entre deux demandes.

## Comment procéder ?

La demande doit être introduite au Relais Energie du CPAS de la commune qui la transmet au Guichet de l'énergie.

Le consultant du guichet de l'énergie effectue une visite au domicile et rend un avis sur les travaux à réaliser, il demande un devis à l'entreprise et transmet le dossier au SPW.

## Relais Energie- CPAS Liège

Rue Foidart 85 4020 Liège

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

Tel: 04/349.38.91

service.energie@cpasdeliege.be

#### Guichet Energie Wallonie - Liège

Rue Léopold 37, 4000 Liège, Belgique

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

Tel: 04/221.66.66

guichetenergie.liege@spw.wallonie.be

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Montant de 2021